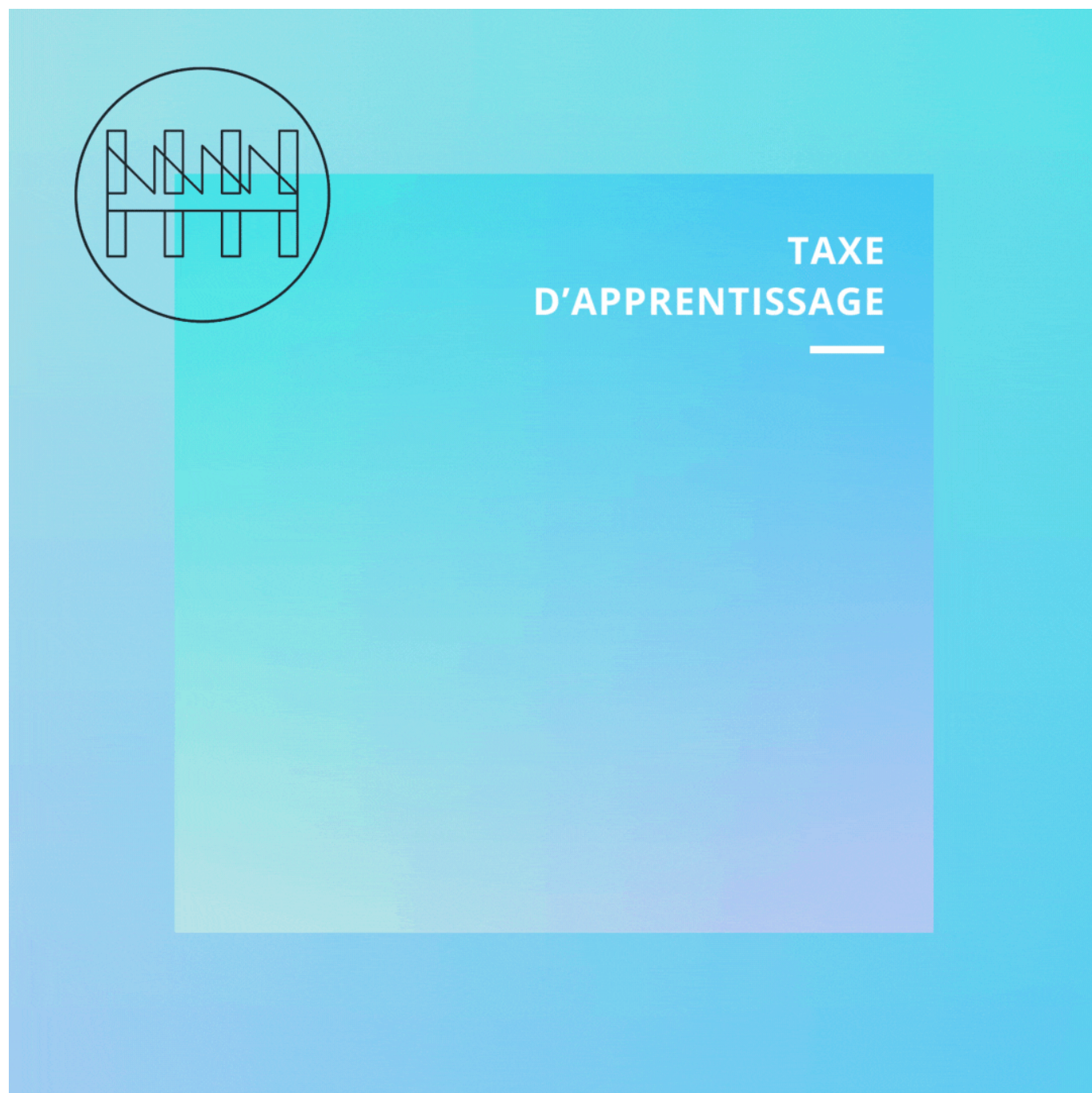


Soutenez l'école et les artistes !



Les Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire font appel à vous, entreprises pour soutenir la jeune création, l'audace et l'innovation, par le biais de la taxe d'apprentissage, impôt obligatoire.

Chaque année, grâce aux entreprises qui nous font confiance, nous pouvons investir pour nos étudiants, acteurs de l'innovation et de la création artistique de demain : artistes, graphistes, web-designers, scénographes, vidéastes, illustrateurs...

Pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants dans un environnement de plus en plus compétitif, l'école offre le plus haut niveau de formation en favorisant l'accès à des savoir-faire, des techniques, des enseignements et des moyens uniques.

Il est possible d'orienter la totalité du solde de la taxe d'apprentissage vers notre établissement :

- 87% du produit de la taxe d'apprentissage est destinée au financement direct de l'**apprentissage**, somme prélevée par les opérateurs de compétences (OPCO).
- Les 13% restants constituent le solde (ex hors-quota) de la taxe d'apprentissage et sont destinés aux **formations professionnalisantes comme la nôtre**.

Pour permettre à l'EBANSN de percevoir tout ou partie des 13% dont votre structure doit s'acquitter, il convient d'adresser votre versement avant le **31 mai 2021**.

Vous disposez de deux modes de paiement :

- Règlement par chèque à l'ordre de « Recette des finances de Nantes municipale »
- Règlement par virement sur notre compte bancaire : FR06 3000 1005 8900 00P0 5001 842 en indiquant comme référence de paiement "Taxe d'apprentissage + votre raison sociale"

Ce règlement doit être accompagné de notre bordereau de versement [à télécharger ici](#) et à renvoyer à finances@beauxartsnantes.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire
2 allée Frida-Kahlo
CS 56340
F-44263 Nantes cedex 02

Pour toute question, contactez Caroline Le Tynevez au 02 55 58 65 11

Un reçu libératoire indiquant le montant versé et la date de votre versement vous sera adressée dans les plus brefs délais.

Ces structures ont versé leur taxe d'apprentissage au bénéfice de l'école :

ACA
ANIMA PRODUCTIONS
ARTHEMA RESTAURATION
ATLANTIC AGENCEMENT
CAMERA
CECYS
COLAR LE MANS
FENÊTRES ET VIE
GALERIE LAHUMIERE PARIS
GOODWICH
GORON GSL
GROUPE COUPECHOUX
IDM
INTECO
INTERN PROTECTION SERVICES
LA FOLLE JOURNÉE
LAMECOL
LE KIOSQUE CENTRE D'ACTION CULTURELLE
LE PERISCOPE

Soutenez l'école et les artistes !

Publié sur Beaux-arts°Nantes (<https://archives.beauxartsnantes.fr>)

LE VOYAGE A NANTES
MOBIL M
P2S PROTECTION SECURITE
SELECTA
SEMITAN
SOLACE
TERMINAL BOIS NORD 19
THEMA SERVICES
TTP DECORATION
THÉÂTRE UNIVERSITAIRE - NANTES
VAMA DOCKS
ZAZA EDITION

En soutenant les Beaux-arts de Nantes, vous contribuez au rayonnement de la scène artistique contemporaine et à la formation de la jeune génération d'artistes.

Contact :

Caroline Le Tynévez

tél. : +33 2 55 58 65 11

email : caroline.le-tynevez@beauxartsnantes.fr

URL source: <https://archives.beauxartsnantes.fr/les-beaux-arts/partenariats/taxe-dapprentissage>